



GUIDES

RENTRÉE
2014

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

APRÈS LA

3E



www.onisep.fr/lalibrairie

ministère de l'Éducation nationale
ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Des publications pour bien choisir son orientation !



	Ref.	Prix	Qté	Total
→ LES INDISPENSABLES				
Le dico des métiers	901 054	14,90 €		
→ ARTS / CULTURE / COMMUNICATION / MEDIAS				
Les métiers des langues et de l'international	901 144	12 €		
Les métiers de l'audiovisuel	900 805	12 €		
Les métiers de la culture et du patrimoine	901 042	12 €		
Les métiers de l'édition et du livre	900 807	12 €		
Les métiers du graphisme et du design	901 141	12 €		
Les métiers d'Internet	901 037	12 €		
Journalisme, communication, documentation	900 857	12 €		
→ BTP / INDUSTRIE / TRANSPORTS				
Les métiers de l'industrie aéronautique et spatiale	901 142	12 €		
Les métiers du bâtiment et des travaux publics	901 038	12 €		
Les métiers de la mécanique	901 006	12 €		
Les métiers du transport et de la logistique	901 147	12 €		
→ DROIT / FONCTION PUBLIQUE				
Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	901 146	12 €		
Les métiers du droit et de la justice	901 013	12 €		
Les métiers de la défense et de la sécurité publique	901 034	12 €		
→ ECONOMIE / COMMERCE / GESTION				
Les métiers du marketing, de la publicité et de la vente	901 040	12 €		
Les métiers de la banque, de la finance et de l'assurance	901 140	12 €		
Les métiers de la gestion, de la comptabilité et des ressources humaines	901 143	12 €		

	Ref.	Prix	Qté	Total
→ NATURE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT				
Les métiers de la biologie et des biotechnologies	901 039	12 €		
Les métiers de l'agriculture et de la forêt (disponible en janvier 2014)	901 148	12 €		
Les métiers auprès des animaux	901 007	12 €		
Les métiers de l'environnement	900 866	12 €		
Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage	901 145	12 €		
Les métiers du paysage	901 180	4,90 €		
→ SANTE / SOCIAL / ESTHETIQUE				
Les métiers du médical	901 010	12 €		
Les métiers du paramédical	901 012	12 €		
Les métiers de l'humanitaire	901 043	12 €		
Les métiers auprès des enfants et des ados	901 014	12 €		
Les métiers du social	901 041	12 €		
→ SCIENCES / TECHNOLOGIES				
Les métiers de l'électronique	901 011	12 €		
Les métiers de l'énergie	901 139	12 €		
Les métiers de l'informatique	901 008	12 €		
Les métiers de la chimie	901 138	12 €		
→ TOURISME / LOISIRS				
Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration	901 005	12 €		
Les métiers du sport	901 036	12 €		
Les métiers du tourisme et des loisirs	901 009	12 €		

Pour toute commande à destination des DOM, le tarif hors taxe s'applique.
 Merci de nous consulter.
 Conditions générales de vente disponibles sur www.onisep.fr/lalibrairie ou sur simple demande.

Complétez et retournez ce bon de commande accompagné de votre règlement à :

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier,
 CS 10450 Lognes,
 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

VOTRE ADRESSE POSTALE

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal [] [] [] [] []

Localité :

Pays :

Merci d'indiquer l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse de livraison.

E-mail :

À renseigner impérativement pour le suivi de commande.

Montant de la commande €

Frais d'envoi en Colissimo* €

**France Métropole : + 6 € (30566) DOM : + 20 € (30585),
 UE et Suisse : + 12 € (30583), TOM et étranger hors UE : + 25 € (30586)**

*Pour toute commande hors métropole et UE d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué (30584).

Total de la commande €

Commandez en ligne !
www.onisep.fr/lalibrairie

VOTRE MODE DE PAIEMENT

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : l'agent comptable de l'Onisep

Date et signature :

Je souhaite que les informations me concernant restent confidentielles et ne soient pas divulguées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données informatiques.



onisep

Ministère de l'Éducation nationale -
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Office national d'information sur
les enseignements et les professions
12, mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450
Lognes - 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 80 35 00
Publication de l'Onisep : Onisep, novembre
2013

Directeur de la publication : George Asseraf

Directrice adjointe de la publication : Marie-
Claude Gusto

SERVICES CENTRAUX

Éditions

Direction Cross-Média : Isabelle Dussouet,
Arielle Girot

Rédactrice en chef : Laurence Congy

Correction : Valérie Doineau

Ressources documentaires

Directeur : Gilles Foubert

Documentation : Chantal Brige-Ukpong

Studio

Directeur artistique : Bruno Delobelle

Maquette et mise en pages : Cyril Laurent

Iconographe : Brigitte Gilles de la Londe

Fabrication

Directrice : Marie-Christine Jugeau

Photogravure : Key Graphic (Paris)

Diffusion et commercialisation

Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-Thimonnier,
CS 10450 Lognes - 77437 Marne-la-Vallée
Cedex 2

Internet : onisep.fr/lalibrairie

Relations clients : service_clients@onisep.fr

Publicité : Mistral Media

365, rue de Vaugirard, 75015 Paris

Directeur général : Luc Lehericy (luc.
lehericy@mistralmedia.fr)

Directeur commercial : Vivian Favro (vivian.
favro@mistralmedia.fr)

Tél. : 01 40 02 99 00

Plan de classement Onisep : ENS 72 00 20



Le kiosque : LECT/LP

Dépôt légal : novembre 2013

Reproduction, même partielle, interdite sans
accord préalable de l'Onisep.

Sommaire

Entrer au lycée	p. 2
Le calendrier de l'orientation de la classe de 3 ^e	p. 2
La voie générale et technologique	p. 4
La 2 ^{de} générale et technologique	p. 5
Les bacs généraux et technologiques	p. 9
La voie professionnelle en lycée professionnel (LP) ou par l'apprentissage	p. 12
Le bac professionnel / le bac professionnel agricole	p. 13
Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) / le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA)	p. 14
Un diplôme professionnel et après ?	p. 14
Liste des bacs pro	p. 16
Vos questions, nos réponses...	p. 18
Les formations après la 3 ^e	p. 20
Situation de handicap et scolarité	p. 21



Découvrez et commandez
en un clic nos publications
www.onisep.fr/lalibrairie

Le calendrier de l'orientation

La 3^e correspond au 1^{er} grand choix d'orientation qui se prépare tout au long de l'année, avec une poursuite d'études en voie générale et technologique, ou professionnelle ou une entrée en apprentissage.

- **Au 1^{er} trimestre** (octobre à décembre), vous réfléchissez à vos projets.
 - **Au 2^e trimestre**, vous indiquez votre (ou vos) souhait(s) provisoire(s).
 - **Au 3^e trimestre**, vous faites votre (ou vos) demande(s) d'orientation et d'affectation.
- C'est un choix important qui traduit votre projet de vie et votre engagement dans un type de formation.

↘ De janvier à février

vos souhaits provisoires

Vous indiquez votre (ou vos) demande(s) provisoire(s) sur la fiche de dialogue **1** (encore appelée fiche-navette, fiche de liaison) remise par le collège :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique (pour les bacs hôtellerie ; techniques de la musique et de la danse ; et 3 BT, voir page 20) ;
- 2^{de} professionnelle (bac pro en 3 ans) ;
- 1^{re} année de CAP/CAPA ;
- redoublement.

↘ En mars

les propositions provisoires du conseil de classe

Le conseil de classe formule une proposition provisoire d'orientation.

Cette dernière constitue la base d'un dialogue avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue (COP) en vue d'un choix définitif.

↘ D'avril à mai

vos demandes d'orientation

Vous faites votre (ou vos) demande(s) d'orientation en complétant la fiche de dialogue **1**.

vos demandes d'affectation

Vous devrez remplir aussi le dossier de demande d'affectation **2** (établissements souhaités et formations précises demandées).

Important : présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans un établissement.

↘ En juin

la décision d'orientation

À partir du 15 juin, le conseil de classe formule une proposition d'orientation, sur la base de votre (ou vos) demande(s) d'orientation :

- **si elle est conforme** à votre demande, la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;

1 Fiche de dialogue

Encore appelée fiche-navette, fiche de liaison, elle est présente lors des différentes phases d'orientation. Elle permet à l'élève et à sa famille d'indiquer les souhaits provisoires d'orientation (au 2^e trimestre) et les demandes définitives (au 3^e trimestre). Y sont notées également les propositions du conseil de classe et la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document a une valeur juridique.

2 Dossier de demande d'affectation

À la fin de la 3^e, les élèves des établissements publics et, parfois, des établissements privés sous contrat remplissent obligatoirement un dossier d'affectation en lycée. Pour les autres cas (demande d'inscription en centre de formation d'apprentis, en maison familiale et rurale, par exemple), c'est l'élève qui contacte directement l'établissement de son choix. En fonction de sa ou ses demandes d'orientation (2^{de} générale et techno ; 2^{de} pro...),

l'élève indique, pour chacune d'elles, ses vœux : enseignements d'exploration et/ou spécialités professionnelles qu'il souhaite suivre, ainsi que les établissements qu'il voudrait intégrer, par ordre de préférence.

3 Appel

En cas de désaccord avec l'orientation définitive prononcée par le principal du collège, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée

au président de la commission d'appel expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

4 Notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement le recteur ou le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) vous a attribué une place. L'affectation est informatisée (Affelnet...). Elle prend en compte 4 éléments : la décision d'orientation du collège ou de la commission d'appel ; l'ordre des

de la classe de 3^e



© Jérôme Pallé / Onisep



© Jérôme Pallé / Onisep

- si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille ;
- si le désaccord persiste après cette entrevue, votre famille peut faire un recours (dans un délai de 3 jours après la décision) auprès d'une commission d'appel **3** qui arrêtera la décision définitive.

À savoir : c'est vous et votre famille qui choisissez les enseignements d'exploration et les spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfaite dans la limite des places disponibles, après traitement informatisé par la procédure Affelnet...

En juillet

vos affectations

À partir du 1^{er} juillet, vous recevez votre notification d'affectation **4** en lycée.

Dès réception de cette dernière, vous et votre famille devez impérativement procéder à votre inscription **5** dans le délai indiqué sur le dossier. Sinon, la place sera considérée comme vacante et pourra être attribuée à un autre demandeur.

vœux de l'élève et de sa famille ; les résultats scolaires de l'élève ; le nombre de places disponibles. Attention : cette notification n'équivaut pas à une « inscription ».

5 Inscription

Un dossier vous est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre. En général, sont demandés à la famille : le formulaire de demande d'inscription dûment complété ; le certificat de sortie du chef d'établissement d'origine

indiquant la décision de fin d'année ; les bulletins trimestriels de l'année de 3^e ; un justificatif de domicile ; des photos d'identité de l'élève. Vous devez impérativement remettre ce dossier au lycée avant de partir en vacances, sous peine de voir la place qui vous a été attribuée proposée à un autre élève.

INFO +

Entretien individuel d'orientation

Tenu dès que possible dans l'année, l'entretien individuel d'orientation vous aide à faire le point sur votre parcours de formation et à examiner les poursuites d'études possibles. C'est un entretien entre votre professeur principal, vous et votre famille, organisé en coopération avec le conseiller d'orientation-psychologue du collège.

Orientation en fin de 3^e

Donner la possibilité aux parents de choisir l'orientation de leur enfant en fin de 3^e, telle est l'expérimentation proposée par l'Éducation nationale, et mise en place pour 3 ans, dans 117 collèges de 12 académies (Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Limoges, Lyon, Montpellier, Poitiers, Reims, Strasbourg et Toulouse). Objectif : améliorer l'orientation (qu'elle soit choisie plutôt que subie, en particulier vers la voie professionnelle), limiter le décrochage scolaire et renforcer les relations entre les familles et l'école.

À l'issue de cette expérimentation, un bilan permettra de savoir si la généralisation du « dernier mot » aux parents sera étendue ou pas à tout le territoire.

Handicap

La situation de handicap ouvre le droit à des priorités d'affectation. Faites le point sur vos résultats scolaires et vos possibilités d'orientation avec votre enseignant référent, votre professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue et le médecin scolaire. Visitez les établissements que vous souhaitez intégrer et rencontrez leurs responsables. À partir de là, vous pourrez ajuster votre projet personnalisé de scolarisation.

Pour plus d'informations, www.onisep.fr/handicap.

Entrer au lycée général et technologique

Préparer dans un continuum de 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac général ou technologique* ouvrant les portes de l'enseignement supérieur, tel est l'objectif des voies générale et technologique.

* ou un brevet de technicien

➤ En 2^{de} générale et technologique : se déterminer pour une série de 1^{re}

La classe de 2^{de} générale et technologique est d'abord une classe de détermination. Son objectif : vous permettre de préparer et préciser vos choix en vue d'une orientation en classe de 1^{re} générale ou technologique.

Votre emploi du temps comportera une part très importante d'enseignements communs à tous les élèves (80 % du total des enseignements) pour vous donner une culture générale solide. S'y ajoutent 2 enseignements d'exploration au choix (d'une durée de 1 h 30 chacun) pour préparer, en connaissance de cause, votre choix de série de 1^{re}. Ils vous permettront : 1/ de découvrir de nouveaux domaines disciplinaires et les activités qui y sont associées ; 2/ de vous informer sur les cursus possibles en 1^{re} et en terminale, comme dans l'enseignement supérieur ; 3/ de connaître les activités professionnelles auxquelles les domaines peuvent conduire.

À noter : le choix d'enseignements d'exploration ne conditionne l'accès à aucune série de 1^{re}.

➤ En 1^{re} : commencer à « caractériser » ses études

La classe de 1^{re} amorce le processus de spécialisation sans s'enfermer dans des choix figés.

- **En 1^{re} générale** : l'emploi du temps est consacré à des enseignements communs à tous les élèves (français, LV1 et LV2, histoire-géo, ECJS...). Ces enseignements représentent une part importante de l'horaire global, ce qui peut faciliter d'éventuels changements de série.

Quant aux enseignements spécifiques à chaque série, ils constituent une première étape vers une spécialisation plus poussée du bac, qui interviendra en terminale, en vue d'une poursuite d'études supérieures.

- **En 1^{re} technologique** : les enseignements généraux (français, langues, histoire-géo...) permettent de consolider les savoirs fondamentaux en donnant à tous les élèves des repères culturels et historiques. Cela vous permet, si vous le souhaitez, de changer de série ou de voie, en cours ou en fin d'année, sous certaines conditions.

Les formations technologiques sont organisées dès la 1^{re}



© Jérôme Pallé / Onisep

par grands domaines : sciences de la gestion, sciences et technologies industrielles et du développement durable, sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, sciences de laboratoire, santé et social, création design et arts appliqués.

Les séries technologiques rénovées sont moins spécialisées qu'auparavant pour favoriser les poursuites d'études supérieures.

Les séries STI2D et STL réservent une place importante aux enseignements technologiques transversaux à côté des enseignements spécialisés par domaine.

La série STMG comporte une 1^{re} commune à tous les élèves.

Les séries ST2S et STD2A comportent des enseignements technologiques spécifiques dont le poids horaire est plus faible en 1^{re} qu'en terminale.

Dans toutes les séries, l'emploi du temps privilégie les enseignements technologiques, pour mener à bien des études de cas concrets.

➤ En terminale : préparer ses études supérieures

- **En terminale générale** : à côté des enseignements communs, les élèves suivent des enseignements spécifiques à leur série. Certains de ces enseignements, appelés « enseignements de spécialité », sont optionnels. Ils permettent une ouverture sur des domaines d'études variés, à l'intérieur de chaque série (droit et grands enjeux du monde contemporain en L ; informatique et sciences du numérique en S ; sciences sociales et politiques en ES, par exemple). Ou ils approfondissent les connaissances dans les disciplines dominantes.

- **En terminale technologique** : la spécialisation est plus forte dans la perspective d'études supérieures. Dans certaines séries (STI2D, STL, STMG), plusieurs spécialités permettent de diversifier les profils. ■

NB : pas d'enseignements spécifiques dans les séries sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ; techniques de la musique et de la danse ; hôtellerie.

La 2^{de} générale et technologique

Cette 1^{re} année de lycée va vous permettre d'explorer des domaines d'études, pour choisir une série de bac général ou technologique. Son objectif : vous donner une culture générale commune, vous permettre de tester vos goûts et vos aptitudes en découvrant de nouvelles disciplines, avant de poursuivre vers un bac général ou technologique.

8 enseignements obligatoires communs à tous les élèves

■ Français

4 grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre les XVII^e et XX^e siècles) à travers des groupements de textes et des œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

■ Histoire-géographie

L'histoire des Européens est replacée dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle. En géographie, le programme (qui propose 4 thèmes) est centré sur les questions de développement durable.

■ Langues vivantes étrangères (LV1 et LV2)

L'organisation en groupes de compétences facilite le travail sur la communication, notamment l'expression orale. Le recours aux baladeurs numériques permettent un travail personnalisé et plus autonome.

■ Mathématiques

Organisées autour de 3 domaines (fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités), les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

■ Physique-chimie

3 thèmes centraux (la santé ; la pratique du sport ; l'Univers) permettent d'aborder de grandes questions de société et proposent une perspective historique, tout en dispensant des connaissances scientifiques. Une place importante est donnée à la démarche scientifique et à l'approche expérimentale.

■ Sciences de la vie et de la Terre (SVT)

Les 3 thématiques (la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes

auxquels l'humanité d'aujourd'hui se trouve confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes d'argumentation des sciences.

■ Éducation physique et sportive (EPS)

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle permet à chaque élève de développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité et entretenir sa santé.

■ Éducation civique, juridique et sociale (ECJS)

À travers des études de cas concrets, la question des règles collectives qui organisent la vie de tous en société et qui fondent l'État est explorée.

Enseignements d'exploration

2 enseignements d'exploration

→ dont un 1^{er} enseignement d'économie au choix parmi :

■ Sciences économiques et sociales

Découvrir les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie à partir de quelques grandes problématiques contemporaines (consommation des ménages, production des entreprises...).

■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

Découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes et proches des élèves (entreprises, associations...).

→ et un 2^d enseignement, différent du 1^{er}, au choix parmi :

■ Biotechnologies

(voir aussi page 6)

Découvrir les protocoles expérimentaux et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies ; aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques ; réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.





■ Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines)

Explorer divers lieux et formes en relation avec la création artistique contemporaine ; apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux de l'art ; découvrir la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.

■ Création et innovation technologiques

(voir aussi ci-après)

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable ; explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, des domaines techniques et des méthodes d'innovation.

■ Écologie, agronomie, territoire et développement durable

Découvrir un territoire rural ou périurbain, son organisation, ses projets et sa valorisation dans une perspective de durabilité, en s'appuyant sur des cas réels, en lien avec le développement durable. Les cours peuvent avoir lieu en classe et sur le terrain.

■ Langue vivante 3 étrangère ou régionale

Découvrir une langue nouvelle et une autre culture ; acquérir les bases de la communication orale et écrite, ainsi qu'un nouveau système graphique pour certaines langues.

■ Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec

Explorer 3 sujets d'étude : l'homme romain/grec, le monde romain/grec, les figures héroïques et mythologiques ; pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une œuvre intégrale.

■ Littérature et société

Connaître les enjeux, la variété et l'intérêt d'une formation littéraire et humaniste ; percevoir les interactions entre la littérature, l'histoire et la société ; explorer la diversité des cursus et des activités professionnelles liés aux études littéraires.

■ Méthodes et pratiques scientifiques

Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie ; comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société ; découvrir certains métiers et formations scientifiques.

■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

Si non retenu en 1^{er} enseignement d'économie.

■ Santé et social

(voir aussi ci-après)

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale ; explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

■ Sciences de l'ingénieur

(voir aussi ci-après)

Analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable ; découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

■ Sciences économiques et sociales

Si non retenu en 1^{er} enseignement d'économie.

■ Sciences et laboratoire

(voir aussi ci-après)

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire ; apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie, etc.).

3 enseignements d'exploration

Les élèves intéressés par les technologies peuvent choisir 3 enseignements d'exploration composés d'un enseignement d'économie (sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) et de 2 enseignements au choix parmi :

■ Biotechnologies

Découvrir les protocoles expérimentaux et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies ; aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques ; réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.

■ Création et innovation technologiques

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable ; explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, des domaines techniques et des méthodes d'innovation.

■ Santé et social

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale ; explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

■ Sciences de l'ingénieur

Analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable ; découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

■ Sciences et laboratoire

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire ; apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie, etc.).



© Laurence Prat / Onisep

1 enseignement d'exploration

Les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués peuvent choisir 1 seul enseignement d'exploration au choix parmi :

■ Arts du cirque

S'initier à l'univers du cirque, en collaboration avec un partenaire culturel habilité ; acquérir des savoir-faire fondamentaux dans les différentes techniques du cirque ; se constituer une culture des arts du cirque et du spectacle vivant.

■ Éducation physique et sportive

Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques ; découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent.

■ Création et culture design

Acquérir les bases d'une pratique exploratoire et créative du design ; appréhender une démarche de conception fondée sur des approches sensibles, plastiques, technologiques, économiques de différentes cultures et époques.

1 enseignement facultatif

En **2^{de} générale et technologique**, un enseignement à choisir parmi : latin ; grec ; LV3 étrangère ou régionale ; arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; un atelier artistique (dans certains lycées). Et pour les élèves des lycées agricoles : hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles ; pratiques professionnelles

À noter : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

1 accompagnement personnalisé pour tous les élèves

Il est destiné à répondre plus étroitement aux besoins des élèves. Il peut comprendre des activités variées, en particulier :

- du travail et du soutien sur les méthodes, pour aider les élèves à s'adapter aux exigences du lycée ;
- de l'approfondissement, pour aborder certaines matières, de manière différente, ou certains domaines ;
- de l'aide à l'orientation, pour aider les élèves à construire leur projet de formation.



INFO +

Des stages et un tutorat pour faciliter vos choix d'orientation et de formation

- Pour les élèves qui souhaitent changer de série ou de voie, et après avis du conseil de classe de l'établissement fréquenté (passage de la voie professionnelle à la voie générale et technologique) ou après avis pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil (passage de la voie générale et technologique à la voie professionnelle), des **stages passerelles** peuvent être organisés pour acquérir les compléments d'enseignement indispensables au changement d'orientation. Ces stages concernent en priorité les élèves de 1^{re} générale ou technologique, éventuellement les élèves de 2^{de}, et exceptionnellement les élèves de terminale. Dans tous les cas, renseignez-vous auprès de votre établissement.

- Pour consolider vos connaissances ou améliorer vos méthodes de travail, vous pouvez suivre un **stage de remise à niveau** organisé au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.

- Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un **tuteur** pour vous conseiller et vous guider dans votre parcours de formation et vos choix d'orientation, tout au long de votre scolarité au lycée.

→ Enseignements et horaires en 2^{de} générale et technologique

Enseignements communs obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LV1 et LV2 (a)	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
EPS	2 h
ECJS (b)	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
2 enseignements d'exploration :	
1 premier enseignement d'exploration au choix parmi :	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
1 second enseignement d'exploration, différent du 1^{er} enseignement retenu, au choix parmi :	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Littérature et société	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Méthodes et pratiques scientifiques	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines	1 h 30
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
LV3 (a)	3 h
Écologie, agronomie, territoire et développement durable (d)	3 h
3 enseignements d'exploration, pour les élèves intéressés par les technologies :	
1 premier enseignement d'exploration au choix parmi :	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
2 enseignements d'exploration au choix parmi :	
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
1 enseignement d'exploration au choix, pour les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués :	
EPS (c)	5 h
Arts du cirque	6 h
Création et culture design	6 h
Enseignements facultatifs, 1 au choix parmi :	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
LV3 (a)	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
EPS	3 h
Hippologie et équitation (d)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3 h
Pratiques professionnelles (d)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

NB : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs.

(a) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant de langue. La LV2 et la LV3 peuvent être étrangères ou régionales.

(b) Cet enseignement est pratiqué en groupe à effectif réduit.

(c) Cet enseignement ne peut se cumuler avec l'enseignement facultatif d'EPS.

(d) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

Les bacs généraux et technologiques

Il existe 3 séries de bacs généraux et 8 séries de bacs technologiques. Quelques éléments de comparaison pour vous aider à choisir la vôtre en connaissance de cause.

Les bacs généraux

→ Bac économique et social (ES)

Enseignements communs

Sciences économiques et sociales, maths, histoire-géo, français, langues vivantes...

Enseignements de spécialité

Économie approfondie, sciences sociales et politiques, maths...

Poursuite d'études

Principalement à l'université pour une durée moyenne de 5 ans après le bac, en administration économique et sociale (AES), droit, lettres, langues, histoire, sociologie, sciences politiques, mais aussi en classes prépa, en écoles de commerce et en écoles spécialisées.

Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, la gestion, la comptabilité, le commerce, la communication, le social...

→ Bac littéraire (L)

Enseignements communs

Philosophie, français et littérature, littérature, littérature étrangère en langue étrangère, langues vivantes, histoire-géo...

Enseignements de spécialité

Arts, droit et grands enjeux du monde contemporain, maths, LV1 ou LV2 approfondies, LV3, latin, grec...

Poursuite d'études

Principalement à l'université pour une durée moyenne de 5 ans après le bac, en lettres, langues, arts, philosophie, sciences politiques, droit, sociologie, histoire... mais aussi en classes prépa, en écoles de commerce et en écoles spécialisées.

Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, l'édition, la communication, la publicité, le journalisme, la traduction, l'interprétariat, les métiers de la culture et du social...

→ Bac scientifique (S)

Enseignements communs

Français, histoire-géo, langues vivantes, maths, physique-chimie...

Enseignements de spécialité

Maths, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique, écologie, agronomie et territoires (en lycée agricole)...

Poursuite d'études

Principalement à l'université pour une durée moyenne de 5 ans après le bac, en médecine, pharmacie, odontologie, biologie, physique-chimie, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique, économie, gestion... mais

aussi en classes prépa, en écoles d'ingénieurs ou de commerce et en écoles spécialisées.

Débouchés

Dans la santé, l'enseignement, la finance, l'industrie, l'environnement, l'agriculture, la recherche...

Les bacs technologiques

→ Bac hôtellerie

Enseignements communs

Économie générale et touristique-droit, sciences appliquées, gestion hôtelière, techniques d'accueil et d'hébergement, service et commercialisation, technologie et méthodes culinaires, maths, langues vivantes, histoire-géo touristique...

Poursuite d'études

Principalement en BTS hôtellerie-restauration, responsable d'hébergement, tourisme, commerce et services, comptabilité et gestion des organisations... Mais aussi en écoles hôtelières et de commerce...

Débouchés

Dans les secteurs de la gestion hôtelière, les services d'accueil ou d'hébergement, la restauration et le tourisme...

→ Bac sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

Enseignements communs

Biologie-écologie, physique-chimie, sciences économiques, sociales et de gestion, technologie de l'informatique et du multimédia, sciences et techniques agronomiques...

Poursuite d'études

Principalement en BTS agricole (production, transformation, aménagement, commerce et services), certains DUT ou BTS du domaine de la biologie... Mais aussi en écoles d'ingénieurs après une classe prépa technologie-biologie (TB)...

Débouchés

Dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire, de l'environnement, du commerce, du tourisme vert...

→ Bac sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Enseignements communs

Maths, physique-chimie, histoire-géo, langues vivantes, enseignements technologiques transversaux ou en langue vivante 1...

4 spécialités : architecture et construction ; énergies





et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique.

Poursuite d'études

Principalement en BTS ou DUT, en écoles d'ingénieurs, en classes prépa (notamment TSI – technologie et sciences industrielles), à l'université...

Débouchés

Dans les secteurs de l'industrie, du développement durable...

→ **Bac sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)**

Enseignements communs

Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines, sciences physiques et chimiques, maths...

Poursuite d'études

Principalement en BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social, économie sociale et familiale, diététique, analyses de biologie médicale, métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie, DUT carrières sociales, en écoles paramédicales (DE d'infirmier, de manipulateur en électroradiologie médicale ; DTS d'imagerie médicale et de radiologie thérapeutique...) ou du secteur social (DE d'assistant social, d'éducateur spécialisé...).

Débouchés

Dans le secteur du social et de la santé : conseiller en économie sociale et familiale, responsable dans les services à la personne, assistant des professionnels de santé, infirmier...

→ **Bac sciences et technologies de laboratoire (STL)**

Enseignements communs

Maths, physique-chimie, français, histoire-géo, chimie-biochimie-sciences du vivant, mesure et instrumentation, enseignement technologique en langue vivante 1...

2 spécialités : biotechnologies ; sciences physiques et chimiques de laboratoire.

Poursuite d'études

Principalement en BTS et DUT en biologie, chimie, physique, industries agroalimentaires, hygiène-environnement... Mais aussi en classes prépa TB (technologie et biologie), TPC (technologie et physique-chimie), TSI (technologie et sciences industrielles), en écoles d'ingénieurs, en écoles spécialisées, à l'université...

Débouchés

Dans les laboratoires de mesure et de contrôle, les ateliers de production (industries chimiques, pharmaceutiques, agroalimentaires), le paramédical...

→ **Bac sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)**

Enseignements communs

Économie-droit, management des organisations, sciences de gestion, langues vivantes...

4 spécialités en terminale : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.

Poursuite d'études

Principalement en BTS et DUT en gestion, commerce, communication des entreprises, secrétariat, comptabilité, tourisme... Mais aussi en classes prépa économiques pour entrer en écoles de commerce, en écoles spécialisées, à l'université...

Débouchés

Dans les fonctions administratives, comptables ou commerciales des entreprises, les banques, les assurances, la grande distribution, le transport, la logistique, les entreprises industrielles...

→ **Bac sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)**

Enseignements communs

Design et arts appliqués (y compris en LV1), langues vivantes, physique-chimie, maths, histoire-géo...

Poursuite d'études

Principalement en BTS du domaine des arts appliqués, en écoles d'art pour préparer un diplôme des métiers d'art (DMA), un diplôme d'école, de communication visuelle, de design...

Débouchés

En architecture intérieure, en design industriel, dans la publicité, l'édition, la mode...

→ **Bac techniques de la musique et de la danse (TMD)**

Enseignements communs

Maths, sciences physiques, histoire de l'art et des civilisations, EPS, exécutions instrumentales ou chorégraphiques, histoire de la musique ou de la danse, cours de musique ou de danse en conservatoire...

2 options : instrument ; danse.

Poursuite d'études

Priorité à la poursuite d'études supérieures en conservatoire ou à l'université.

Débouchés

Dans le domaine du spectacle comme pianiste, compositeur, danseur, chorégraphe... Mais aussi dans l'enseignement, l'animation socioculturelle, la gestion de spectacles... ■



**DES POSTES
À RESPONSABILITÉ
DE NOMBREUSES
OPPORTUNITÉS D'EMPLOI**

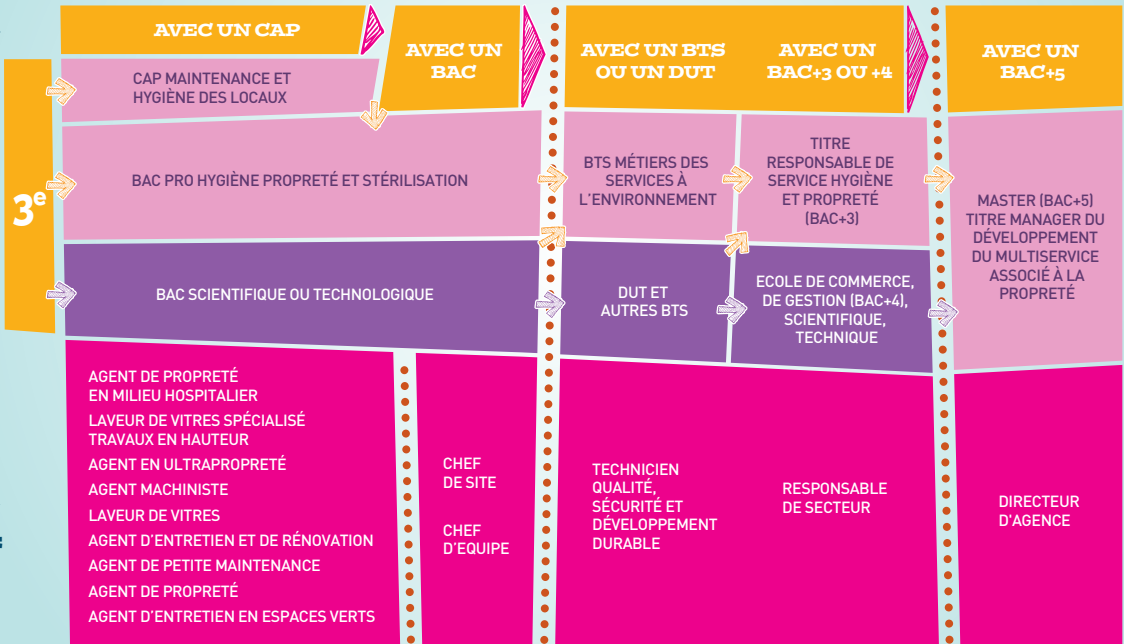
Du CAP au BAC +5
une filière complète de formations
permet aujourd'hui d'intégrer
le secteur de la Propreté et d'y évoluer

25 000
recrutements
en CDI par an

J'ÉVOLUE ▶

**MES
DIPLÔMES** ▶

**LES
MÉTIERS
DE LA
PROPRETÉ** ▶



Retrouvez la liste des établissements sur www.itineraire-proprete.com



LIBRAIRIE

www.onisep.fr/lalibrairie

**RETROUVEZ
ET COMMANDEZ
LES PUBLICATIONS
DE L'ONISEP
EN VERSION PAPIER
ET AU FORMAT
NUMÉRIQUE**



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS



La voie professionnelle en LP ou par l'apprentissage

Objectif de cette voie : préparer un diplôme (bac professionnel, CAP...) et apprendre un métier, en passant progressivement de l'école au monde du travail. Mais aussi vous permettre de poursuivre votre formation vers un niveau supérieur.

↳ Cap sur le travail en équipe

La voie professionnelle privilégie le travail en petits groupes et en équipe, notamment en atelier, pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus simples et plus directes.

Des projets collectifs (sportifs, artistiques, à caractère professionnel...) liés à vos centres d'intérêt permettront également ce travail à plusieurs.

↳ Des enseignements généraux comme au collège

Élève (en lycée professionnel – LP) ou apprenti (en centre de formation d'apprentis – CFA), vous suivrez encore des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langue étrangère...). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec l'entreprise et ses métiers.

↳ Des enseignements pro en atelier et en entreprise

Les journées de classe seront organisées différemment du collège. Une partie de votre temps se déroulera en atelier, en laboratoire ou en salle informatique (au lycée ou au CFA) pour y apprendre les techniques et les gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques.

L'autre partie (de durée variable) se passera en entreprise pour vous confronter à des situations professionnelles en conditions réelles, découvrir le fonctionnement d'une entreprise...

INFO +

Handicap

Les élèves handicapés peuvent aussi se former par l'apprentissage. Dans leur cas, pas de limite d'âge, possibilité de prolonger la durée de leur contrat et de suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA à cause de leur handicap.

Pour plus d'informations, www.onisep.fr/handicap, rubrique « Vers l'emploi / Se former / Apprentissage ».



↳ Deux lieux de formation, un même objectif

Les diplômes professionnels peuvent tous se préparer en lycée professionnel (ou en établissement d'enseignement agricole) ou en CFA.

Point commun à ces deux lieux de formation : faire acquérir des connaissances et des savoir-faire dans un domaine professionnel, validés par un diplôme, et vous conduire de la formation à l'emploi.

↳ Et pourquoi pas l'apprentissage ?

Du CAP au diplôme d'ingénieur, tous les diplômes peuvent se préparer en apprentissage. Le principe : suivre une formation alternée entre un CFA et une entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en CFA et de 2 semaines chez l'employeur.

L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans (ou 15 ans après la 3^e) à 25 ans qui s'engagent à préparer un diplôme. Ils cherchent eux-mêmes une entreprise susceptible de les accueillir. Puis c'est l'entreprise qui les inscrit en CFA. Un contrat de travail rémunéré (entre 25 et 78 % du Smic selon l'âge et l'année du contrat), à durée déterminée, est signé par l'apprenti, l'employeur et le CFA, en vue de préparer un diplôme.

Certains secteurs sont plus ouverts aux apprentis préparant un CAP. D'autres recherchent plutôt des bacheliers pro préparant un BTS, par exemple.

Renseignez-vous auprès des chambres de métiers et de l'artisanat, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, www.education.gouv.fr/, rubrique « Lycée / Les voies de formation et diplômes / Se former par l'apprentissage » et www.agriculture.gouv.fr/enseignementagricole, rubrique « Formation / Voies d'accès aux diplômes et certifications / Apprentissage ». ■



Le bac professionnel

Le bac professionnel offre une qualification reconnue sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services. L'enseignement s'appuie sur un métier et comprend des périodes de formation en entreprise. Il peut aussi permettre l'accès à l'enseignement supérieur, principalement en BTS.

Le parcours du bac pro se compose de :

- la 2^{de} professionnelle ;
- la 1^{re} professionnelle ;
- la terminale professionnelle.

La 2^{de} pro vous permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée). Elle commence à vous préparer à un bac pro précis que vous choisissez dès la fin de la classe de 3^e. Il comprend :

- **des enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro ;
- **des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro**, avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production ou du secteur des services ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines réparties sur 3 ans) ;
- **un accompagnement personnalisé** : tout au long du parcours de bac pro, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'un travail de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation, en particulier pour la préparation à la poursuite d'études.

→ Enseignements et horaires en bac pro du secteur des services

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
Total horaires hebdomadaires	de 32 h 30 à 33 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Les élèves ayant opté pour les bacs pro Commerce - Gestion administration - Logistique - Sécurité-prévention - Services de proximité et vie locale - Vente suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2).

→ Enseignements et horaires en bac pro du secteur de la production et spécialités proches

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
Total horaires hebdomadaires	de 33 h 30 à 34 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Sont concernés tous les bacs pro sauf ceux du secteur des services. Les élèves ayant opté pour ces bacs pro suivront un enseignement général de sciences physiques et chimiques.

Le bac professionnel agricole

Il comprend :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géographie, documentation, langue vivante, biologie-écologie, maths, physique-chimie, informatique, éducation socioculturelle, EPS) ;
- **des enseignements professionnels** (techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- **des enseignements à l'initiative des établissements** ;
- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} pro et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- **des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **une mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2^{de} pro) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (18 à 22 semaines dont 4 à 6 semaines en 2^{de} pro).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur www.agriculture.gouv.fr, rubrique « Enseignement agricole ».



INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP, vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but : vous aider à atteindre vos objectifs et repérer au plus vite vos éventuelles difficultés.



© Jérôme Pallé/Onisen



Le certificat d'aptitude professionnelle (agricole) - CAP/CAPA

Le CAP/CAPA se compose de 2 années d'études.

Avec plus de 200 spécialités, le CAP/CAPA est très apprécié des employeurs.

La formation vise l'acquisition de techniques précises pour apprendre un métier.

À noter : les CAP/CAPA se préparent soit par l'apprentissage, soit sous statut scolaire.

La formation en CAP/CAPA comporte :

- des enseignements généraux (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité ;

- des enseignements technologiques et professionnels représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques (TP) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP/CAPA ;

- une période de formation en milieu professionnel de 12 à 16 semaines (réparties sur 2 années) selon les spécialités.

→ Enseignements et horaires en 1^{re} année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Maths-sciences ⁽²⁾	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Prévention, santé, environnement	1 h
Éducation civique, juridique et sociale	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée ⁽³⁾	1 h
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h
Total horaires hebdomadaires	de 33 h à 38 h

(1) Horaires variables selon la spécialité.

(2) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(3) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.

Un diplôme professionnel et après ?

→ Après un bac pro/bac pro agricole ou un CAP/CAPA

Bac pro et CAP/CAPA sont des diplômes d'insertion professionnelle immédiate. Néanmoins, vous pouvez aussi continuer à vous former.

Dans le cas d'une poursuite d'études après un CAP/CAPA, en préparant, par exemple, un second CAP, ou encore en intégrant une 1^{re} professionnelle, voire une 1^{re} techno... avec un excellent dossier.

La mention complémentaire (MC)

La MC se prépare en 1 an en lycée professionnel ou par l'apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un bac pro commercialisation et services en restauration, possibilité de préparer une MC employé barman ou sommellerie ; après un CAP coiffure, une MC styliste-visagiste...

Le certificat de spécialisation agricole (CS)

Le CS permet aux titulaires d'un diplôme professionnel d'acquérir des compétences professionnelles complémentaires à leur diplôme par la voie de l'apprentissage, en 1 an (jardinier de golf, par exemple). Il existe des CS accessibles après un CAPA, un bac pro ou un BTS agricole : responsable technico-commercial en agroéquipements, commercialisation des vins, utilisateur de chevaux attelés...



© Didier Gaudichon/Onisep

→ Après un CAP/CAPA

Le brevet professionnel (BP)

Le BP se prépare en 2 ans, seulement sous contrat de travail, le plus souvent par l'apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, préparateur en pharmacie, libraire, éleveur, paysagiste...) et est exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte. Par exemple, pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier...

Le brevet des métiers d'art (BMA)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie...) fabriqués en petites séries ou à l'unité.

Le brevet technique des métiers (BTM)

Le BTM se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation. Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier, pâtissier...), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical... Le BTM n'est pas un diplôme de l'Éducation nationale. Il est délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat.

→ Après un bac pro/bac pro agricole

Le brevet de technicien supérieur/agricole (BTS/BTSA)

Préparé en 2 ans, en lycée ou par l'apprentissage, le BTS permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design...). L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » à l'examen du bac permet l'entrée de droit dans un BTS du même domaine que le bac pro.

Le diplôme des métiers d'art (DMA)

Accessible après un bac pro artisanat et métiers d'art ou un brevet de technicien arts appliqués, il forme des réalisateurs-concepteurs ou des artisans créateurs spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, des arts graphiques, du cirque, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle et du cinéma. Il se prépare en 2 ans, en lycée ou par l'apprentissage.

Le diplôme universitaire de technologie (DUT)

Le DUT se prépare en 2 ans en institut universitaire de technologie (IUT) au cœur des universités. Il vise la polyvalence dans un domaine professionnel assez large pour s'adapter à une famille d'emplois. Quelques DUT se préparent par l'apprentissage, mais moins de 1 % des bacheliers pro poursuivent en DUT... ■

INFO +

Qu'est devenu le BEP ?

Depuis 2009, le brevet d'études professionnelles (BEP) est devenu une certification intermédiaire du cursus bac pro en 3 ans. C'est-à-dire que sa préparation est intégrée dans la formation du bac pro. Sa présentation est obligatoire pour les scolaires, facultative pour les apprentis. Les épreuves sont majoritairement évaluées en contrôle en cours de formation (CCF). En cas d'échec, il est possible de se représenter à l'examen en conservant le bénéfice de ses notes (= ou > à 10/20) pendant 5 ans.

Le BEP reste un diplôme national de niveau V inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le brevet professionnel agricole (BPA)

Il est possible de préparer un BPA, diplôme national du ministère de l'Agriculture, par l'apprentissage, en 2 ans après la 3^e. Il atteste d'une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe 9 spécialités de BPA.

Liste des bacs pro*

Accompagnement, soins et services à la personne, option A : à domicile ; option B : en structure
Accueil-relation clients et usagers
Aéronautique, options avionique ; systèmes ; structures
Agencement de l'espace architectural
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Artisanat et métiers d'art, options arts de la pierre ; communication visuelle plurimédia ; ébéniste ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapissier d'ameublement ; verrerie scientifique et technique
Aviation générale
Bio-industries de transformation
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Commerce
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ systèmes à dominante cultures
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ systèmes à dominante élevage
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/vigne et vin
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion des entreprises maritimes, options commerce ; pêche
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Électromécanicien marine
Électrotechnique, énergie, équipements communicants
Environnement nucléaire
Esthétique, cosmétique, parfumerie
Étude et définition de produits industriels
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Gestion-administration
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Interventions sur le patrimoine bâti
Laboratoire contrôle qualité
Logistique
Maintenance de véhicules automobiles, options voitures particulières ; véhicules industriels ; motocycles
Maintenance des équipements industriels
Maintenance des matériels, option A : agricoles ; option B : travaux publics et manutention ; option C : parcs et jardins
Maintenance nautique
Métiers de la mode - vêtements
Métiers du cuir, options chaussures ; maroquinerie
Métiers du pressing et de la blanchisserie
Microtechniques

Optique-lunetterie
Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse
Ouvrages du bâtiment : métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons
Production graphique
Production imprimée
Productions aquacoles
Productions horticoles
Productique mécanique, option décolletage
Prothèse dentaire
Réparation des carrosseries
Sécurité-prévention
Services aux personnes et aux territoires
Services de proximité et vie locale
Systèmes électroniques numériques
Technicien conseil-vente de produits de jardin
Technicien conseil-vente en alimentation, options produits alimentaires ; vins et spiritueux
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie ; option B : assistant en architecture
Technicien d'usinage
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien du froid et du conditionnement de l'air
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier-agenceur
Technicien modelleur
Technicien outilleur
Traitements de surfaces
Transport
Transport fluvial
Travaux publics
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

* Liste mise à jour au 28/10/2013.

 Pour en savoir plus sur la voie professionnelle, ses formations et ses métiers
 > consultez sans modération le nouveau service en ligne de l'Onisep
www.onisep.fr/Voie-Pro
ma VOIE PRO
 ONISEP POUR SAVOIR SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

AVEC L'ALTERNANCE, METTEZ UN PIED CHEZ SNCF ET DEVEenez UNE POINTURE.

SNCF S'ENGAGE POUR L'INTÉGRATION
DES JEUNES AVEC 30 DISPOSITIFS
DE FORMATION AU CŒUR DU FERROVIAIRE.



Vous êtes en seconde, première ou terminale ?

SNCF vous forme aux domaines de la maintenance des trains ou des travaux d'infrastructures ferroviaires, en préparant un bac professionnel MEI (Maintenance des Équipements Industriels), spécialités Matériel ferroviaire, Mécanique, Caténaire..., ou un bac professionnel ELEEC (Électronique Énergie Équipements Communicants) ou SEN (Systèmes Électroniques Numériques). Toutes nos formations sont diplômantes et organisées avec l'Éducation Nationale et nos centres de formation SNCF.

➔ [SNCF RECRUTE SUR SNCF.COM/FR/ALTERNANCE](http://SNCF.COM/FR/ALTERNANCE)



mon
orientation
en ligne.fr

DES CONSEILLERS
EN LIGNE PAR MAIL
CHAT ET TÉLÉPHONE



L'Onisep et ses conseillers/ères
répondent à vos questions
sur l'orientation, les formations
et les métiers.



FAIRE ENTRER L'ÉCOLE
DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

#EcoleNumerique

Retrouvez aussi
monorientationenligne
sur votre mobile
et téléchargez l'appli



Vos questions, nos réponses...

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ? Pas d'hésitation : contactez les experts de l'Onisep et les conseillers d'orientation-psychologues pour recevoir une réponse personnalisée, immédiate (ou différée avec une réponse écrite documentée) et gratuite par courrier électronique, chat ou téléphone à partir de www.monorientationenligne.fr.

Voici des exemples de questions... et de réponses !

Dès la rentrée prochaine, nous emménageons dans une autre région. Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée au lycée de ma fille ?

Vous devez contacter le service scolarité de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale où vous allez résider pour connaître le calendrier de l'affectation ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux que vous avez émis. Si votre fille est scolarisée dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est la décision d'orientation du principal du collège d'origine qui sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annuaire des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-les-inspections-academiques.html>.

Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances.

En cas de difficulté, le principal de votre collège doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (CIO) et avec l'appui des services départementaux de l'Éducation nationale (ou du rectorat).

Qu'est-ce que la sectorisation ?

La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile, sauf demande de dérogation de la part de la famille. Cette demande sera satisfaite s'il y a de la place dans l'établissement demandé. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale accorde les dérogations selon des critères nationaux, par ordre de priorité :

- 1/ élèves handicapés ;*
- 2/ élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;*
- 3/ boursiers au mérite ;*
- 4/ boursiers sociaux ;*
- 5/ élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;*
- 6/ élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité ;*
- 7/ élèves suivant un parcours scolaire particulier.*

Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes (ou de langues orientales) sont présentes en lycée général et technologique et en lycée professionnel (LP). Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder.

Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de 2^{de}, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait en partie dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie par des échanges et, notamment, par des stages professionnels à l'étranger pour les lycéens pro. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.



© Jérôme Pallé / Onisep

Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise de métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, lisez des documents d'information, notamment en CDI, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collègue. Profitez du stage en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours. Appuyez-vous sur les ressources auxquelles vous avez eu accès dans le web classeur.

Comment intégrer une section sportive scolaire ?

En fonction des décisions d'orientation et de votre niveau sportif (épreuves sportives en lien avec la fédération, et examen médical), vous pouvez intégrer une section sportive scolaire.

Pour vous aider, parlez-en à votre professeur d'EPS et à votre entraîneur de club sportif. Contactez directement l'établissement qui vous intéresse et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Qu'est-ce qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ?

Les Ulis sont des dispositifs au sein des collèges et des lycées généraux et technologiques, et professionnels, qui accueillent des élèves en situation de handicap (troubles visuels, auditifs, moteurs, cognitifs, mentaux ou troubles envahissants du développement ou troubles multiples associés).

Pour en savoir plus, consultez :

<http://www.onisep.fr/handicap>, rubriques « Les parcours de scolarité » pour en savoir plus sur ces dispositifs ; « Je recherche »/« Une structure handicap » pour savoir s'il en existe près de chez vous.

Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.

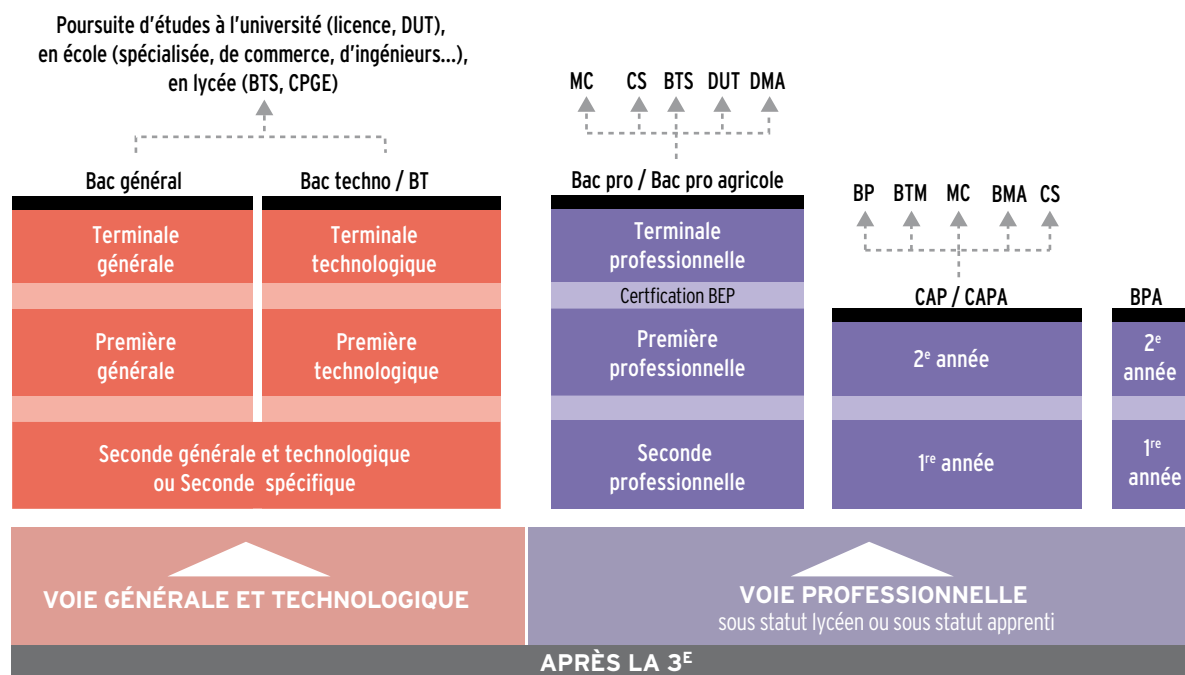


© Jérôme Pallé / Onisep

Les formations après la 3^e

Après la 3^e, vous pouvez vous diriger vers :

- la voie professionnelle, pour préparer un bac pro ou un CAP ;
- la voie générale et technologique, pour préparer un bac général ou technologique.



© Onisep 2014.

Passerelles

Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles (voir page 7) en fonction de son profil.

→ Bac général

C'est un diplôme national organisé en séries : ES, L, S. Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...).

→ Bac professionnel/Bac professionnel agricole

C'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)...

→ Bac technologique

C'est un diplôme national organisé en séries : STI2D, STD2A, STMG, STL, ST2S, STAV, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse. Il prépare davantage à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme universitaire de technologie (DUT)... qu'à l'emploi immédiat.

→ BMA : brevet des métiers d'art.

→ BP : brevet professionnel.

→ BPA : brevet professionnel agricole.

→ BT : brevet de technicien. C'est un diplôme national, spécialisé dans un domaine professionnel précis, qui se prépare à partir d'une 2^{de} spécifique : dessinateur en arts appliqués ; dessinateur-maquettiste ; métiers de la musique.

→ BTM : brevet technique des métiers.

→ BTS : brevet de technicien supérieur.

→ CAP/CAPA : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole. C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

→ CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles.

→ CS : certificat de spécialisation.

→ DMA : diplôme des métiers d'art.

→ DUT : diplôme universitaire de technologie.

→ MC : mention complémentaire.

À NOTER !

2^{de} spécifique

Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^{de} spécifique (et non à partir d'une 2^{de} générale et technologique) : hôtellerie ; techniques de la musique et de la danse (TMD). C'est le cas également de certains BT (voir ci-contre).

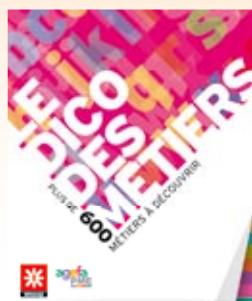
Certification BEP

Voir page 15.

→ Retrouvez la présentation de ces formations pages 9, 10, 13, 14 et 15.

www.onisep.fr/lalibrairie

 **RETROUVEZ ET COMMANDEZ LES PUBLICATIONS DE L'ONISEP EN VERSION PAPIER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE**



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS